



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

Séance du lundi 22 juin 2024

Présidence de M. Guy Wolfensberger

La séance est convoquée à 10h00 en salle du Parlement Vaudois à Lausanne.

Le Président souhaite la bienvenue à l'assemblée et ouvre la séance.

Avant de débiter la séance, le Président informe que celle-ci sera filmée et que les images serviront à des fins d'archivage. Il demande aux personnes ne souhaitant pas être filmées de se manifester. **M. Dominique Roulet** ne souhaite pas être filmé.

Le Président explique le fonctionnement des micros. D'ores et déjà, il autorise les membres du Conseil à parler assis, comme le lui permet l'article 101 du règlement.

Enfin, il informe que cette salle est équipée d'un système de vote électronique, qui permet tant de procéder à l'appel nominal que de voter. Il ajoute que le vote électronique n'empêchera aucunement de procéder à mains levées pour les objets standards, par exemple approbation du PV ou élections tacites, en cas de candidature unique. Sachant que le Conseil n'a jamais eu l'opportunité d'utiliser un tel système, il demande à l'assemblée de consentir à cette utilisation pour cette séance extra-muros.

Le Président procède au vote. L'utilisation du vote électronique est approuvée à l'unanimité moins 2 abstentions. Le régisseur présente le système de vote électronique E-vote sonomix.

Il est mis en œuvre pour l'appel nominal.

Y compris le Président, 63 Conseillères et Conseillers répondent à l'appel.

Excusés :

Municipalité: M. Patrick Sutter, Sécurité et Mobilité

Conseil Communal: M. Hugo Barbey, M. Jean-Philippe Barbey, M. Nicolas Bircher, M. Olivier Buche, Mme Nicole Butty, M. Eugène Chollet, M. André Christinat, Mme Julie Gabriel Clerc, Mme Carole Gay-Hirt, M. Jean-Daniel Jayet, Mme Claudie Leconte, M. Jean-Samuel Leuba, Mme Camille Moser, M. Yann Patthey, M. Jacques Paturel, Mme Catherine Perrottet, Mme Mical Rappaz, M. Fabrice Rod, M. Nicolas Rod, M. Olivier Rodieux.

Le quorum étant atteint, le Président déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

1. Assermentation d'un Conseiller communal

Le Président a reçu la démission de **M. Philippe Doffey** dont il fait lecture.

Au nom du Conseil, il le remercie pour son implication au service de notre commune et procède à l'assermentation de **Mme Sandra Sgarzi**.

Il fait lecture de la promesse que **Mme Sandra Sgarzi** solennise. **Mme Sandra Sgarzi** se présente.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 6 mai 2024

Le Président informe que **Mme Candice Mercier Slama** et **M. Vincent Arlettaz** ont relevé quelques coquilles. Celles-ci seront corrigées.

Il procède au vote. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

3. Communications du Bureau du Conseil communal

Généralités :

L'ordre du jour ne contient pas de réponse municipale à des postulats/motions. En effet, le Président et le Secrétaire municipal en ont convenu ainsi, afin de ne pas surcharger la séance.

Le Président en profite pour remercier la Municipalité pour les nombreuses réponses reçues lors des séances de Conseil des 12 derniers mois et se permet de rappeler qu'à ce jour, 4 objets déposés, il y a plus d'un an, sont dans l'attente de réponse, il s'agit de :

- Postulat de M. Jean-François Chapuisat déposé le 20 juin 2022 « *Pour un plan Énergie et Climat communal « PECC » à Lutry.* »
- Motion de M. Jean-François Chapuisat déposée le 12 septembre 2022 « *Pour autoriser les propriétaires immobiliers à s'engager pleinement dans la transition énergétique.* »
- Postulat de Mme Anne-Catherine Christen déposé le 27 mars 2023 « *Un jardin participatif dans le cadre du projet du futur collège La Combe* »
- Postulat de M. Alain Plattet déposé le 27 mars 2023 « *Pour la création d'une mémoire des Lutriens et Lutriennes.* »

Correspondances :

Hormis la démission de M. Philippe Doffey, le Président a reçu la démission de Mme Nicole Badoux dont il fait lecture. En accord avec la cheffe du groupe PSIG, le Conseil procédera à l'assermentation de son successeur lors de la prochaine séance

Représentations :

Le 17 mai, le Président a assisté à l'Assemblée générale de la Société d'Exploitation du Rivage S.A ainsi qu'au repas qui a suivi.

Le 21 mai, il était présent à la séance du Réseau Jeunesse – présentation des nombreux projets lancés durant l'année écoulée.

Le 29 mai, il a souhaité la bienvenue aux nouveaux habitants domiciliés à Lutry.

Le 10 juin, il a pris part, à l'invitation de la COGEST, à la séance plénière de réponse aux vœux, puis au repas qui a suivi.

Le 13 juin, il a participé au Traditionnel Tir de l'APOL au stand de Chanoz-Brocard.

Votations :

Le 9 juin s'est tenu un scrutin avec 4 objets fédéraux.

La participation des Lutriens a, une fois de plus, été élevée en comparaison nationale et cantonale, avec 51.75%.

Les Lutriens ont voté « comme la Suisse », en rejetant les 3 initiatives, mais en plébiscitant la loi sur l'énergie.

Il remercie le Bureau électoral pour son efficace travail lors de ce dépouillement.

4. Dépôt d'éventuels postulats, motions et/ou projets de règlements

M. Vincent Arlettaz, dépose une motion intitulée « *Pour faciliter et accélérer le développement de l'énergie solaire à Lutry* ».

M. Kilian Duggan dépose un postulat intitulé « *Se prémunir de la surconsommation de sucre chez les enfants* ».

5. Préavis n° 1322/2024 relatif à la gestion de la Municipalité pour l'exercice 2023

Le Président rappelle que le Conseil traitera premièrement le rapport de gestion de la Municipalité, puis le rapport de la Commission de gestion. Le Président ouvrira ensuite une discussion générale sur ces deux rapports, puis procédera au vote sur la gestion 2023 de la Municipalité.

Le Conseil passera ensuite en revue les vœux.

Rapport de gestion de la Municipalité pour l'année 2023

Mme Anne-Catherine Christen, Présidente de la Commission de gestion est appelée au pupitre et invitée à intervenir lorsqu'elle le jugera nécessaire, afin d'éclairer les débats.

Aucun membre de la Municipalité ni de la Commission ne souhaite s'exprimer à ce stade.

Le Président parcourt le rapport chapitre par chapitre.

Le Président ouvre la discussion générale.

Mme Anne-Catherine Christen, Présidente de la Commission de gestion, souhaite souligner la qualité du rapport de gestion de la Municipalité. En effet, ce rapport, de plus de 200 pages, contient un grand nombre d'informations détaillées sur les activités de la commune, le tout illustré par de très belles photos et dont la lecture est très agréable. Elle tient donc à féliciter la Municipalité, les chefs de service, les délégués et leurs collaborateurs pour cet excellent rapport qui témoigne, une fois de plus, du professionnalisme des employés de notre commune.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Rapport de la Commission de gestion 2024 pour l'exercice 2023

Le Président ouvre la discussion.

M. Charles Chevalley tient à remercier, à titre personnel, la Présidente, Mme Anne-Catherine Christen, qui a magnifiquement bien encadré cette Commission. En effet, chaque séance était très bien organisée et la qualité du rapport le prouve.

La parole n'étant plus demandée, le Président parcourt le rapport rubrique par rubrique.

M. Kilian Duggan, tient également à remercier la Commission de gestion pour la qualité de son travail. En effet, son rapport est extrêmement clair et il pense qu'il est important de le relever. Concernant le point 4.1, Thème numéro 3, Travaux et marchés publics, il pense que la Commission a eu fin nez de se pencher sur cette thématique qui, à titre personnel, lui est chère. L'on constate que les marchés publics ne sont pas là pour empêcher qui que ce soit d'effectuer son travail, mais pour que l'on soit sûr que l'argent public soit dépensé de la manière la plus correcte possible. En ce sens, il remercie la Commission d'avoir relevé quelques procédures qui avaient été mises en place et engage la Municipalité à poursuivre dans cette dynamique, en se soumettant le plus possible à cet accord intercantonal.

Le Président poursuit la lecture du rapport rubrique par rubrique.

La parole n'étant pas demandée, le Président ouvre une discussion générale sur le rapport de gestion de la Municipalité ainsi que sur le rapport de la Commission de gestion.

Mme Anne-Catherine Christen, Présidente de la Commission de gestion, est honorée de présenter le résultat des nombreux mois de travail de la Commission. Les séances ont commencé en janvier pour se terminer avec la séance plénière le 10 juin dernier. Malgré une diminution du nombre de séances par rapport aux années précédentes, le travail reste de taille. Elle tient à souligner l'engagement remarquable des membres de la CoGest, car elle a pu compter sur un soutien de qualité et, si ce n'est une démission, sur une participation active et

régulière, ce qui est aussi un indicateur de la bonne ambiance et de la bienveillance qu'elle a rencontré tout au long du mandat. Elle souligne que c'était un plaisir pour elle de travailler avec cette équipe diversifiée politiquement et professionnellement. C'était une expérience très enrichissante et elle pense que l'on peut féliciter les membres pour leur engagement et leur travail. Les interactions avec la Municipalité et l'administration communale ont été professionnelles et conviviales. La Commission remercie la Municipalité et le personnel communal pour leur disponibilité et leurs compétences. Elle remercie également M. Éric Ceppi et Mme Patricia Ceppi pour la logistique et l'organisation des repas toujours très appréciés. Elle résume ensuite le travail des sous-commissions, qui ont traité des thèmes de la biodiversité, de l'énergie, des travaux publics, de la mobilité, de l'accueil parascolaire et de la sécurité publique. En plus de ces thèmes traités par les sous-commissions, un suivi des observations des Commissions de gestion précédentes a été effectué. En conclusion, la Commission relève que la commune de Lutry continue à être bien gérée et qu'elle dispose d'excellentes compétences techniques dans les différents services. Elle ajoute que la Commission a reçu des réponses détaillées et satisfaisantes à ses questions ainsi que des engagements de la Municipalité sur des points importants. Comme le Conseil le verra au point suivant, elle explique que la Municipalité s'est engagée à réaliser la grande majorité des vœux, ce qui est réjouissant. Elle encourage donc les membres du Conseil à approuver le rapport de gestion de la Municipalité pour l'exercice 2023 et à relever la Commission de gestion de son mandat.

Mme Émilie Hassenstein aimerait recroiser une information concernant le rapport de gestion sur les affaires sociales, jeunesse, culture et paroisse, à la page 64 et une réponse à un postulat sur la modernisation de la culture, qui a été discuté en mars 2021. La Municipalité avait précisé « *les conditions d'octroi de subventions au travers notamment de l'élaboration d'un questionnaire de demande de subvention* ». Elle souhaite savoir s'il est possible qu'apparaissent, dans les futurs rapports de gestion, les chiffres du nombre de demandes de subvention ou de questionnaires qui ont été remplis ainsi que ceux du nombre de réponses positives ou négatives. Elle pense que cela permettrait une meilleure vision.

M. Alain Amy répond que la Municipalité prend note de ce vœu et ajoutera ces statistiques dans le prochain rapport.

Mme Émilie Hassenstein ajoute avoir cherché ce questionnaire de demande de subvention sur le site de la Commune et ne pas l'avoir trouvé. Elle demande s'il est possible qu'il soit mis à disposition de manière plus accessible.

M. Alain Amy explique que ces demandes sont formulées le plus souvent par courrier en y expliquant les besoins, l'événement en question, le budget prévisionnel, etc. Il ajoute que cela sera vérifié et mis en ligne.

M. Grégory Coderey souhaite savoir s'il est possible de mettre le plan directeur des énergies à disposition des membres du Conseil.

M. Charles Monod répond positivement à cette demande.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Le Président procède au vote sur le Préavis n°1322/2024 relatif à la gestion de la Municipalité pour l'exercice 2023 :

En conclusion, la Commission de gestion chargée d'étudier l'exercice 2023 déclare s'être acquittée de sa tâche et vous recommande, au vu du rapport établi conjointement par ses membres :

- 1. D'approuver la gestion de la Municipalité pour l'année 2023 et de lui en donner décharge*
- 2. De relever la Commission de gestion de son mandat.*

Les conclusions sont acceptées par 61 oui et 1 abstention.

Vœux de la Commission de gestion 2024 pour l'exercice 2023

10 vœux ont été formulés, dont 7 admis et 2 partiellement admis par la Municipalité. Un seul d'entre eux n'a pas été admis.

Conformément à l'article 138 al 3 du règlement de notre Conseil, le Conseil doit voter uniquement lorsqu'il y a désaccord entre la Commission et la Municipalité. Dans ce cas, il y a votation, même si la discussion n'est pas utilisée. Sur les points où il y a accord entre la Commission et la Municipalité, il n'y a votation que si la discussion est demandée.

M. Jean-François Chapuisat souhaite se joindre aux remerciements à la Commission de gestion pour la qualité de son travail ainsi que remercier la Municipalité pour son ouverture par rapport aux vœux et la qualité de ses réponses.

Le Président passe les vœux en revue.

Vœu n° 10 : Intelligence artificielle, **M. Jérémy La Scala** remercie la Commission pour ce vœu ainsi que la Municipalité pour sa réponse. Toutefois, il souhaite attirer l'attention sur un aspect très important, celui des enjeux liés à la confidentialité et au respect de la vie privée. En effet, la plupart des acteurs de l'intelligence artificielle ont besoin d'éléments de données pour entraîner les modèles que proposent leurs services. Ces données sont collectées auprès de leurs clients. La plupart des politiques de confidentialité de ces entreprises ont d'ailleurs été récemment changées afin de permettre à ces mêmes entreprises de collecter ces données et de les utiliser. Il y a donc un enjeu extrêmement fort, sachant qu'utiliser ces services, consiste à donner le droit d'utiliser nos données comme elles le souhaitent. Il ne doute pas que la Municipalité sera attentive à cela, mais pense qu'il est important de ne pas l'oublier car l'on ne souhaite pas que certaines informations soient utilisées à n'importe quel dessein.

Le Président procède au vote sur le vœu n°9 : Prolongation de la ligne TL n° 8 – Non admis.

La réponse de la Municipalité est acceptée par 29 oui, 22 non et 11 abstentions.

Le Président passe en revue les suites données aux vœux de la Commission de gestion 2023 pour l'exercice 2022.

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

6. Préavis n° 1323/2024 concernant les comptes de l'exercice 2023

M. Ludovic Paschoud, Président de la Commission des finances, présente son rapport : [Rapport de la Commission des finances sur les comptes 2023](#)

Conformément au règlement cantonal sur la comptabilité des communes, ainsi qu'au règlement du Conseil communal, la Commission des finances a analysé les comptes 2023 de la Bourse communale et des Services Industriels présentés par la Municipalité. La Commission des finances s'est réunie à quatre reprises entre le 22 avril et le 30 mai pour ses travaux liés à ce préavis. Elle a tenu sa séance plénière le 21 mai 2024. Comme déjà exprimé dans le rapport de la Commission, il tient à remercier tous les membres de la Commission des finances qui ont travaillé avec compétence, sérieux et un excellent esprit d'équipe, ainsi que Messieurs Etienne Blanc et Yvan Leiser pour leur disponibilité et pour les renseignements et explications détaillées qu'ils ont fournies. Il relève les éléments qui semblent importants aux yeux de la Commission.

M. Alain Amy souhaite souligner, concernant l'APEMS de Corsy, que, comme il l'est mentionné à la page 118 des comptes, les recettes, grâce aux subventions cantonales et fédérales, sont supérieures aux charges. Ces charges ont été assumées par la FSEJ (Fondation des Structures pour l'Enfance et la Jeunesse) et, de ce fait, l'APEMS de Corsy n'a rien coûté à la Commune sur l'année 2023. Les CHF 37'000.- supplémentaires ont été finalement reversés à la Bourse communale. Il n'y a donc eu aucun franc versé par la Bourse pour cette structure.

M. Etienne Blanc félicite la Commission des finances dans son ensemble et son Président car ils ont, comme à l'habitude, effectué un travail de fond et formulé des remarques très pertinentes. Il souhaite revenir sur une des remarques concernant les crédits supplémentaires. En effet, jusqu'à aujourd'hui, la méthode des crédits supplémentaires était de les passer au mois de décembre, en même temps que le budget. Le préavis étant rédigé un ou deux mois avant, les crédits supplémentaires, qui sont effectifs au mois de novembre et décembre, n'étaient souvent jamais votés au Conseil communal. C'est pourquoi, d'entente avec la Commission des finances, cette façon de procéder sera modifiée. En effet, lors de la séance du Conseil communal du mois de septembre, un préavis sur les crédits supplémentaires des six premiers mois de l'année sera présenté. Ensuite, lors de la séance de mars, un préavis sur les crédits supplémentaires des six derniers mois de l'année le sera également. Il est vrai que des montants n'étaient jamais communiqués, ni votés au Conseil. Cette nouvelle méthode permettra d'être plus clair et plus juste à partir de maintenant.

M. Vincent Arlettaz profite de cette intervention pour souligner les excellents rapports entre la Commission des finances, le Municipal délégué et le Boursier communal. Il s'avère que, à chaque fois qu'il y a des questions, des réponses extrêmement précises et complètes y sont apportées. A chaque fois qu'il y a des suggestions ou des propositions, elles sont accueillies avec bienveillance et avec intérêt de la part de la Municipalité ainsi que de celle du Boursier communal, ce qui est particulièrement appréciable. Il ajoute que les comptes de certaines autres communes sont nettement moins clairs et complets que les nôtres. Il adresse donc ses remerciements à la Municipalité, au Boursier communal M. Yvan Leiser et à l'administration pour la qualité, à la fois de son rapport et des interactions.

Le Président passe en revue les comptes, chapitre par chapitre.

M. Dominique Roulet, chapitre 1, Services Industriels, charges et revenus de fonctionnements, page 154, compte 9219.826, concernant une taxe qui est un soutien aux énergies renouvelables. Il souhaite savoir comment fonctionne ce fond et précise que sa question est en relation avec la motion qui sera proposée par M. Vincent Arlettaz..

M. Charles Monod rappelle que ce fond est né pour donner suite à un préavis. Pour chaque kilowattheure vendu par les Services Industriels, une somme allant jusqu'à 0,3 centimes est allouée et est placée dans un fond. Lorsque la Commune subventionne différentes actions à ses citoyens, telles que subvention pour vélos électriques ou pour la mise en place de panneaux thermiques, cet argent est redistribué sous cette forme. Évidemment, lorsque la consommation et la vente d'énergie diminue, ce fond diminue aussi. Il explique que ceci n'est pas directement lié au texte que souhaite déposer M. Vincent Arlettaz et ajoute que tous les clients des Services Industriels reçoivent en début d'année un flyer expliquant quelles sont les possibilités de subventions.

M. Dominique Roulet demande si ce fonds est réservé aux personnes privées.

M. Charles Monod répond que ce n'est pas nécessairement une condition. Il cite l'exemple d'une PPE qui installerait des bornes de recharge pour les véhicules électriques. Ce cas serait éligible. Chaque cas est évalué mais il est nécessaire d'être consommateur d'énergie, d'avoir alimenté ce fond.

Le Président ouvre la discussion générale.

M. Marco Ribeiro souhaite partager une réflexion importante concernant les investissements dans la réalisation et les investissements dans les études. En effet, l'on pourrait penser que les investissements dans les réalisations sont plus importants que les investissements dans les études. Il fait référence par exemple à la révision de plan directeur communal. Il souhaite rendre le Conseil attentif au fait que la plus-value que l'on gagne dans le cadre des études, exerce une influence très importante sur la réalisation. C'est grâce à la phase d'études que l'on arrive à augmenter la plus-value, à atteindre des objectifs. Il pense qu'il faudrait investir davantage dans des études, dans des stratégies de planification de la commune.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Le Président procède au vote sur le Préavis n° 1323/2024 concernant les comptes de l'exercice 2023 :

Le Conseil communal de Lutry

- vu le préavis no 1323/2024 de la Municipalité sur les comptes communaux,
- ouï le rapport de la Commission des finances décide :
- d'accepter la dissolution d'une partie du « fonds d'égalisation de la péréquation », soit 2.5 millions de francs, afin de réaffecter ce montant au compte « Capital - report des excédents »
- d'approuver tels que présentés les comptes de l'exercice 2023 :
 1. de la Bourse communale
 2. des Services Industriels

Les conclusions sont approuvées à l'unanimité moins 1 abstention.

7. Préavis n° 1321 / 2024 « Octroi d'un prêt de 145'000 CHF à la FSEJ en vue du financement de travaux de mise en conformité et rénovation de nouveaux locaux destinés à la réalisation d'une UAPE »

Le Président explique en préambule que, au vu du sujet exclusivement financier, et en accord avec les chefs de groupes et le Président de la Commission des finances, il a été jugé pertinent de confier l'étude de ce préavis à la Commission des finances, en lieu et place d'une Commission ad hoc.

M. Ludovic Paschoud, Président de la Commission des finances, présente son rapport : [Rapport de la Commission ad hoc](#)

Il rappelle que le contrat de bail n'a pas encore été signé. En conséquence, la Commission propose de conditionner l'octroi du prêt à la signature dudit bail avec le propriétaire. A cet effet, elle a donc décidé, à l'unanimité de ses membres présents, de déposer l'amendement suivant :

Amendement :

La Commission propose d'ajouter la conclusion supplémentaire suivante : « III. de conditionner les conclusions I et II à la signature du bail. » La conclusion III proposée par la Municipalité devenant ainsi la conclusion IV.

M. Alain Amy explique que les discussions avec les propriétaires se passent bien mais prennent du temps, puisqu'il s'agit d'une hoirie de quatre personnes et de deux générations différentes. Il a rencontré des représentants de cette hoirie il y a deux jours et ils se sont entendus sur tous les points du bail. Il a une confirmation écrite qui stipule que les baux du local et du bureau seront conclus à partir du premier juillet. Les travaux pourront cependant débuter dès le 24 juin. La durée initiale des baux est de 10 ou 15 ans selon décision. Le bail formel arrivera dans quelques jours mais il a des garanties orales et écrites qu'il sera proposé à la commune.

Le Président demande au Président de la Commission des finances, si, au vu de ces éléments, il souhaite modifier l'amendement.

M. Ludovic Paschoud répond par la négative.

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

Le Président procède au vote sur cet amendement.

L'amendement est adopté par 61 oui et 2 abstentions.

Le Président procède au vote sur les conclusions telles qu'amendées.

LE CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

- Vu le préavis no 1321/2024 ;
- Ouï le rapport de la Commission désignée pour examiner cet objet ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide :

- I. d'autoriser la Municipalité à octroyer un prêt de CHF 145'000.- en faveur de la Fondation des Structures pour l'Enfance et la Jeunesse (FSEJ)
- II. d'accorder les crédits nécessaires à ce prêt, soit la somme de CHF 145'000.-.
- III. de conditionner les conclusions I. et II. à la signature du bail.
- IV. d'admettre le mode de financement proposé.

Les conclusions telles qu'amendées sont approuvées par 60 oui et 3 abstentions.

8. Préavis n°1324/2024 «Demande de crédit d'étude de la construction du collège de La Combe (projet d'ouvrage)».

M. Alain Plattet, Président de la Commission ad hoc, présente son rapport : [Rapport de la Commission ad hoc](#)

Le Président ouvre la discussion.

M. Denis Richter aimerait au préalable rappeler qu'il est très favorable à ce préavis mais remet en cause son titre. A son sens, l'on aurait dû ajouter «*et la construction d'un parking de 138 places de stationnement*». Il pense qu'il s'agit de deux politiques publiques très différentes. En effet, s'il est très favorable au projet de collège, il l'est moins à la question du parking. Et cela pour plusieurs raisons. Il met en doute le bien-fondé de la localisation de ce parking, de la localisation de son accès ainsi que de son nombre de places. Il rappelle que ce parking nécessite actuellement un cuvelage, puisque l'on est sous le niveau du lac, et qu'il s'agit donc d'une construction extrêmement onéreuse. Cela donne un prix de la place de parc de plus de CHF 60'000.- environ. Il rappelle que ce parking a un coût actuel de CHF 8 millions. Il souhaiterait que le projet établisse des variantes de la localisation du parking ainsi que de son accès qui lui semble être très problématique, car il est question de 140 voitures qui vont générer 600 mouvements par jour environ. Il se demande pourquoi ces derniers doivent passer impérativement par le centre de Lutry, au lieu de créer un accès direct depuis la route cantonale. Il pense que cette variante doit être étudiée. Il demande que la question de la construction du parking et celle de la construction du collège soient séparées dans le préavis, ce qui permettra d'avoir également une discussion sur ce parking et d'en débattre de manière objective.

M. Pierre-Alexandre Schlaeppli explique qu'il y a déjà un parking à cet endroit-là et qu'il a été fixé comme condition de répliquer les places de parc existantes. L'idée est d'avoir ce parking à proximité du collège du Grand-Pont, du lac et du Bourg afin d'accéder aux commerces et aux restaurants. Le positionnement de ce parking à cet endroit est connu et légitimé depuis de nombreuses années et, dès le moment où le nombre de véhicules sera quasiment le même, il n'y aura pas de flux supplémentaire ou de nouveaux flux par rapport à l'utilisation actuelle du parking. Pour répondre à la question de l'entrée par la route cantonale,

il explique que, afin de préparer le mandat d'études parallèles, une étude avait été menée afin de pouvoir donner les instructions au bureau d'architectes qui allait travailler. Les bureaux, tant ceux de l'État que les bureaux d'ingénieurs trafic, avaient répondu qu'il n'est pas possible de créer une entrée par la RC, en tous les cas en l'état actuel des choses. C'est donc pour cette raison que l'entrée du parking sera plus ou moins au même endroit et cela, sans plus de nuisance. L'une des exigences du concours était que la quasi-totalité du parking se situe sous les futurs bâtiments. En effet, il s'agit de limiter l'emprise dans les terres pour des constructions et de laisser le plus de terrain pour permettre l'infiltration des eaux. Il rappelle que l'on en est au stade des études. Ce mandat d'études parallèles a permis de définir un bureau d'architectes avec lequel l'on souhaite travailler et d'analyser, sur la base d'un jury de spécialistes, le meilleur projet. Le vrai travail va donc commencer. Il s'agit de celui relatif à la technicité du collège, de ses équipements, de l'utilisation par d'autres utilisateurs. Il ajoute qu'il s'agit également de définir un processus participatif afin d'y intégrer les sociétés locales et afin que tout le monde puisse être impliqué, d'une façon ou d'une autre, dans la réalisation de ce projet qui est important pour Lutry. La Municipalité estime que le parking est fondamental à cet endroit-là et pense que la population de Lutry comprendrait très mal que l'on y renonce, que l'on le déplace ailleurs ou que l'on le décorrèle de ce projet car une telle infrastructure a besoin d'un parking et, en l'occurrence, il y en a déjà un à cet endroit-là qui sera sous terre. Il s'agit également d'une plus-value. La Municipalité voit mal comment scinder ce projet.

Mme Alessandra Silauri pense qu'il est important qu'un débat ait lieu sur le point essentiel du parking du futur collège et de ses accès. Elle remercie la Commission pour son travail et ne revient pas sur le choix du lauréat, mais pense qu'il s'agit d'un projet important durant cette législature et, qui plus est, avec un investissement conséquent. Elle trouve normal qu'il y ait au moins une discussion de fond sur l'opportunité de ce parking, d'autant plus que, comme il l'est dit dans le rapport, il s'agit de l'un des enjeux importants du projet. Elle ajoute que la Commission souhaiterait également que les points de dimensionnement soient mieux étudiés. Elle ajoute n'avoir trouvé ni dans le rapport de préavis, ni dans la réponse de la Commission, la justification de la nécessité de maintenir au minimum la capacité de l'installation de stationnement existante. Même en regardant sous le chapitre durabilité, elle n'a vu nulle part mentionné le fait d'étudier la réduction de ces places de parc ou de favoriser d'autres modes d'accès à ce collège. Elle rappelle que ce projet sera réalisé dans 10 ans, voire 15 ans et que, à ce moment-là, l'on aura encore une évolution sur les offres en mobilité douce ainsi que, probablement, un arrêt de bus qui s'arrêtera à 50 mètres du collège, puisque selon les projets présentés, c'est un des points mis en avant. Elle explique revenir sur ce point car l'on est dans une phase sensible de ce projet et qu'il s'agit de voter sur un préavis dans lequel il est écrit *« il ne pourra pas y avoir de changement fondamentaux »*. C'est pour cela qu'elle questionne l'orientation qui a été prise dans ce projet de maintenir la capacité de l'installation de stationnement existante. Elle propose de revenir là-dessus car, à son sens, les 22 places de parc pour les professeurs ne sont pas justifiées. Si ces derniers ont besoin de se déplacer d'un collège à l'autre, il y a la possibilité de mettre des places Mobility et de faire usage de ces partages de véhicules. Elle pense qu'il n'est pas utile de créer des espaces de dépose-minute car il s'agit d'enfants assez grands pour ne plus avoir besoin de venir accompagnés par leurs parents, d'autant plus que ces dépose-minute sont problématiques et créent souvent des conflits et de l'insécurité. Il lui semble néanmoins important de prévoir des places suffisantes pour les vélos et de favoriser l'accès au collège à pied également, notamment depuis le quartier de Burquenet. Finalement, elle se demande si les 140 places, à part évidemment les places qui sont utiles pour la livraison de matériel et des installations du bâtiment, de la

cantine par exemple, devraient aussi être supprimées. Elle ajoute qu'elle avait déjà demandé, lors des débats sur le Burquenet sud, une étude d'ensemble de la gestion de la circulation dans ce périmètre, car, elle le rappelle, il y aura, juste en face, énormément de places de parc et de véhicules, qui se déverseront pratiquement au même endroit sur cet axe important. Cela avait également été un vœu d'une des Commission de gestion précédente. Elle pense qu'il est important que ce point soit beaucoup mieux étudié afin de ne pas se retrouver dans des situations impossibles, comme c'est le cas à certains endroits de la commune actuellement. C'est pourquoi elle dépose, au nom du groupe des Verts et Indépendants, l'amendement suivant :

Amendement :

1. *D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 5'000'000.- pour financer les études relatives à la construction du nouveau collège de La Combe, en tenant compte des modifications suivantes pour le stationnement :*
 - a. *la suppression des places supplémentaires du parking sous-terrain*
 - b. *la suppression des déposes-minutes, sauf les places utiles pour les livraisons de matériel et le bon fonctionnement des installations et de la cantine, notamment, et les places handicapées selon la loi*
2. *Sans changement*
3. *Sans changement*

Le Président ouvre la discussion sur cet amendement.

M. Pierre Bonjour approuve le processus qui est en cours actuellement et qui débouche sur la désignation d'un mandataire. Il se réjouit d'ailleurs de le voir travailler et croit qu'il faut faire confiance aux architectes dans leur œuvre créatrice. Cependant, il pense qu'il est nécessaire de voir les choses du point de vue urbanistique. Il faut même absolument vouloir que ce collège soit une partie intégrante du Bourg. Or ce collège est un peu isolé pour deux raisons. La première raison est la route cantonale qui forme une sorte de canyon au nord. La deuxième raison est la Lutrive qui, elle aussi, crée une légère séparation. Il lui semble que ce collège va évidemment devenir un générateur de mobilité et qu'à ce titre, il est nécessaire de soigner, avec beaucoup d'attention, toutes les relations avec le voisinage. Les relations de mobilité avec le Bourg, avec le parking de la Possession, avec le Voisinand et avec le quartier d'habitations de Burquenet-Taillepie. C'est pour cela que ce projet doit absolument mettre en place une circulation piétonne naturelle, facile et sans détour, avec tous ces quartiers environnants. Il pense qu'il est vrai qu'il y a certainement un peu trop de places de parc, mais croit savoir qu'une partie de celles-ci sont des places obligatoires à cause du plan de quartier du port du Vieux-Stand. Il constate aussi que ce parking n'est jamais plein en pleine journée, ce qui veut dire que les places pour les enseignants ne sont absolument pas indispensables puisqu'il y a une complémentarité entre l'utilisation complète du parking durant les heures d'ouverture de l'école, où y a passablement de places libres, donc suffisamment pour les enseignants. Il y a donc une réflexion à mener, mais pense qu'il faut mettre un accent extrêmement important sur ces problèmes de mobilité.

M. Ludovic Paschoud est étonné par cet amendement. Il pense, habitant le Bourg depuis de nombreuses années, que ses habitants, comme ceux du Nord de la commune, ont le droit d'avoir un véhicule et de le parquer. Il ajoute que, lorsque son préopinant exprime que le parking de la Combe est sous occupé en journée, ce n'est pas vrai. Il pense aussi aux

commerçants du Bourg, qui ont, pour certains, quelques difficultés à fonctionner. Cela est peut-être également lié à la mobilité. Il ne voit pas pourquoi Lutry se priverait de places de parc sous quelque prétexte que ce soit, même s'il est sensible à la mobilité douce. Il ne conteste pas qu'il y a un débat à mener sur la mobilité, mais invite le Conseil à refuser cet amendement.

M. Raymond Sudan mentionne qu'il habite dans les hauts de la commune et qu'il a besoin d'un véhicule. A son sens, construire un parking de 600 places serait même très bien, tout simplement afin de créer un parking relais qui permettrait aux gens de pouvoir utiliser les transports publics qui vont à Lausanne, mais cela ferait l'objet d'un autre débat. Il ajoute que lorsqu'il y a une petite manifestation à Lutry, il n'y a déjà plus de possibilité de se parquer. Il refusera donc évidemment cet amendement.

M. Guy Minder comprend l'esprit de cet amendement, mais trouve qu'il arrive un peu comme la grêle après la vendange. Comme le disait M. Pierre-Alexandre Schlaeppli, il pense très sincèrement que les habitants de Lutry comprendraient extrêmement mal que l'on ne reconstruise pas un parking là où il y en a déjà un. Il croit que les besoins sont avérés, car comme le disait M. Ludovic Paschoud, ce parking est régulièrement plein. Pour sa part, il refusera cet amendement, mais aimerait quand même rebondir sur ce qu'a dit M. Pierre Bonjour. Il est vrai que l'on a l'impression que ce projet est déconnecté. En effet, l'on est en train de parler de la rénovation de la RC et il est difficile de trouver les connexions entre ces deux grands chantiers, ce qui le dérange beaucoup. Il pense que l'engagement de reporter le débat de l'accessibilité au collège lorsque l'on parlera de la RC devrait être pris, car ce mandat d'études parallèles ayant été initié, il sera difficile de revenir en arrière, ou du moins, extrêmement coûteux. Il pense que la question de la mobilité est capitale et que ce débat peut aussi se mener au niveau de la rénovation de la RC car il y a là clairement une ouverture possible.

Mme Nicole Mottier souhaite revenir sur le parking de 22 places pour les enseignants. Elle rappelle qu'il y aura 16 classes, une salle de couture, une salle de travaux manuels, une salle de musique, ce qui fera une vingtaine d'enseignants qui viendront tous les jours travailler dans ce nouveau collège. Elle rend le Conseil attentif au fait que ces enseignants doivent changer de collège dans la journée donc il n'y aura pas forcément possibilité de courir pour aller à La Croix pendant la pause de 15 minutes et d'aller chercher une voiture Mobility.

M. Xavier Dewarrat souhaite formuler une remarque par rapport à la proposition de M. Denis Richter de délier le projet parking du projet du collège. En effet, cela lui semble impossible, non seulement par suite de ce débat, mais également pour une question de temporalité. La construction du collège du Grand-Pont nécessitant le démantèlement des places de parc de la Combe, il pense que si l'on délie ces deux projets, l'on aurait un sérieux problème de places de parc à Lutry

M. Jakob Bircher pense qu'il est illusoire de croire qu'un jour le trafic individuel va diminuer. Concernant les parkings à Lutry, l'on peut constater, et cela surtout en haute saison donc dès le mois de juin, que l'on ne trouve plus de place de parc. Les parkings sont donc sureoccupés. Il rappelle que Lutry a malheureusement perdu pratiquement 112 places nettes de plus sous la forme du parking des jardins du château qui avait été refusé par la population. Il faudrait regagner ces places si possible dans le cadre de ce projet. Lutry est également une commune en pente, le transport individuel y est donc une nécessité. Concernant les enseignants, lorsqu'ils doivent changer rapidement de collège, il est presque impossible de le faire autrement qu'en voiture. Une diminution des places de parc à ce stade lui paraît donc

illusoire, et totalement irraisonnable. Il ajoute que la légitimité de ce parking ne fait pas de doute et qu'il pense que ce serait même le moment de regagner ces 112 places nettes perdues il y a 10 ans. Il encourage la Municipalité à étudier le projet dans ce sens et conclut en annonçant refuser cet amendement.

M. Antoine Blondel souhaite revenir au rapport de la Commission et sur les hypothèses qui ont été faites sur le dimensionnement du collège et donc sur l'étude menée par Microgis. Il souhaite savoir sur quelle base Microgis a travaillé, sur quelles hypothèses, de quand date leur mise à jour pour leurs projections de dimensionnement et quels sont les intervalles de confiance qu'ils ont pu donner sur les tailles qu'ils ont trouvées pour 2030-2040. Cela afin d'être sûrs que le dimensionnement du collège soit juste. En effet, certains projets, tel que celui de la gare de Lausanne, ont duré longtemps et ont pris des années de retard. Il souhaite qu'on lui donne confiance en les hypothèses de Microgis.

Le Président propose que M. Alain Amy réponde lorsque l'amendement concernant le parking sera voté.

Mme Anne-Catherine Christen ne partage pas les conclusions de Mme Alessandra Silauri quant à la réduction des places de parc et pense qu'il serait judicieux d'intégrer des discussions dans le cadre de la requalification de la route cantonale.

M. Kilian Duggan demande s'il est possible de projeter l'amendement car il pense qu'il est important que tout le monde voit exactement ce qui est noté car, au vu des prises de parole, il pense qu'il y a une petite confusion. En effet, l'amendement ne propose pas de renoncer à un parking souterrain sous ce projet de collège, mais de renoncer à des places supplémentaires. Il s'agit de maintenir la capacité existante et, l'utilisation du parking faisant que certains utilisateurs en chassent d'autres, l'on arrive à une utilisation optimale. Il rappelle qu'il s'agit tout de même d'une part importante du coût de ce projet, qui sera onéreux pour la commune. Il ne s'agit donc pas de renoncer à des places dans le cadre de ce projet, mais de renoncer à profiter de l'occasion pour mettre en place du stationnement supplémentaire. Il ajoute, pour répondre à M. Jakob Bircher, que la ville de Lausanne a connu une baisse du trafic automobile en 2019 et 2023 de 4%. C'est une tendance observée dans les zones urbaines dont Lutry fait partie. Le taux de motorisation baisse, de manière faible, et peut être trop faible pour certains dont il fait partie, mais baisse tout de même.

M. Cédric Alber pense, au contraire, que cet amendement n'est pas anodin car il interdit de réfléchir. En l'occurrence, il s'agit d'un crédit d'étude qui doit déterminer ce qu'un projet d'envergure, qui va sans doute coûter entre CHF 50 et CHF 60 millions, doit permettre de réaliser. Il s'agit d'un projet structurant pour l'ensemble de la commune, pour sa mobilité et notamment son stationnement. Or, en s'interdisant de réfléchir, par principe politique, l'on s'interdit de penser à quels sont les réels besoins de la population. L'on en est au stade du crédit d'étude et l'on doit s'ouvrir toutes les possibilités de réflexion. En mettant des tabous, en se mettant des ornières, l'on s'empêche de réfléchir en toute liberté à un projet qui va impacter la commune pour plusieurs décennies. Il pense que, dans le cadre d'un crédit d'études de CHF 5 millions, il faut laisser le soin à des spécialistes, mais aussi via une démarche participative, d'explorer les perspectives et les possibilités qui s'offrent à nous. Il pense que cet amendement limite cette réflexion qui est essentielle pour la commune.

Mme Corine Jayet pense qu'il faut mener une réflexion pour éviter de continuer à vouloir promouvoir les accès, mais garder en revanche ce que l'on a déjà. Elle comprend bien la problématique liée aux commerçants mais pense que l'on doit pouvoir y accéder

différemment, qu'il y a d'autres solutions. Le fait de ne pas vouloir augmenter les places, va peut-être aussi permettre d'avoir une discussion plus poussée sur la mobilité douce et sur les transports publics. Elle ajoute penser que le transport privé va clairement diminuer à l'avenir, que les choses vont changer dans les 20 prochaines années et que l'on peut en tenir compte sans exagérer en ajoutant des places. Elle ajoute que l'on peut trouver des solutions pour les enseignants en leur gardant 22 places la journée au sein des places déjà existantes.

M. Charles Chevalley se sent obligé d'objecter à l'analyse de M. Jakob Bircher. En effet, les structures et les moyens mis à disposition influencent les comportements individuels. Il est simpliste d'estimer que la mobilité individuelle ne baisse pas, et cela sur la base d'exemple que l'on n'a pas, mais sur un ressenti. Il ne dit pas qu'il faut empêcher les habitants du Bourg, les gens qui en ont besoin, de disposer de places de parc dans l'état actuel. Il pense simplement que, sachant que l'offre influence également la demande, il faut que les structures politiques s'adaptent à cette évolution. Il arrivera un moment où il faudra prendre des décisions claires en faveur de la mobilité douce. Il n'est pas possible de jouer sur les deux tableaux. On ne peut pas renforcer la mobilité individuelle motorisée et, en même temps, la mobilité douce. Il va falloir prendre des décisions fortes qui risquent d'être au détriment des véhicules individuels motorisés. C'est là la seule possibilité, ou alors l'on choisit de ne pas aller dans le sens de la mobilité douce.

Mme Françoise Salamé Guex souhaite donner un argument pratique. Elle a deux enfants, relativement en bas âge, habite dans les hauts de Lutry et aimerait descendre dans le Bourg avec un vélo, mais mettre deux enfants sur un vélo pour descendre dans le Bourg, est quand même assez difficile. Elle aime également y descendre pour y faire ses courses. Or, sans sa voiture, elle ne peut pas descendre. Elle pense qu'il est judicieux de réfléchir à la problématique du parking, mais pense que, pour le moment, les personnes habitant dans les hauts de la commune, n'ont d'autre choix que d'utiliser leurs véhicules. Elle ajoute que la Ville de Lausanne a en effet baissé son nombre de parkings et qu'il faudrait demander aux commerçants ce qu'ils en pensent, car ils en souffrent. Elle ajoute que l'on va vers une voiture électrique qui, elle aussi, fait partie de la réflexion sur la durabilité, c'est le moyen qui est utilisé pour l'instant. Elle comprend que l'on amorce une réflexion sur d'autres moyens mais, à ce stade, la voiture est nécessaire. Elle soutient donc l'idée d'un parking en-dessous du collège.

M. Grégory Coderey rappelle que cela fait un certain temps qu'il appelle de ses vœux un master plan des mobilités, toutes mobilités confondues. Dans ces masters plans de mobilité, l'on définit également des guides de stationnement, ce qui permet de déterminer à quels endroits l'on a besoin de place de parc. Il pense qu'il y a maintenant urgence à établir ce master plan. En effet, l'on constate qu'il guide les projets, et non l'inverse, ce ne sont pas les projets qui guident le master plan des mobilités. Il est convaincu et persuadé que le nombre de places que l'on aura dans ce parking de La Combe aurait dû être défini dans un master plan des mobilités, ce qui éviterait d'avoir de longues discussions sur le nombre de places. Il ajoute que, habitant le quartier de Bossières et ayant trois enfants, il souhaiterait plutôt un doublement de la ligne de bus. En effet, s'il disposait d'une cadence à la demi-heure du bus qui remonte la route de La Croix, il ferait ses courses dans le Bourg plus facilement et gagnerait du temps.

M. Vincent Arlettaz relève quelques contradictions. En effet, dans le dépôt de l'amendement, il est dit qu'il faut enlever les places pour les futurs enseignants et ensuite il est dit finalement de garder 22 places pour les enseignants, mais en enlevant des places du nombre existant. Si l'on fait un nouveau collège, d'autant plus si l'on suit le vœu de la Commission de favoriser la

vie culturelle, sociale et associative à cet endroit, l'on augmente les besoins. Le simple statu quo ne répond pas à l'augmentation des besoins que l'on provoque, c'est un premier point. Il relève également, et cela est souvent répété au sein du Conseil, qu'il faut avoir une vision d'avenir. Si ce parking, à terme, est un peu surdimensionné, l'on pourra enlever des places de parc, là ou ailleurs, pour en faire autre chose. En revanche, ajouter des places dans un parking souterrain, sous un collège déjà construit, sera soit très difficile et très coûteux, soit impossible. Il aimerait également rappeler que, si l'on manque de place, cela ne pénalisera pas uniquement les 22 enseignants, cela pénalisera l'entier des personnes qui, déjà aujourd'hui, peinent à trouver des places de parc, tel que les habitants et les commerçants. De nos jours, cela lui paraît simplement déconnecté de la réalité. Il ajoute que l'amendement demande aussi de supprimer les déposes minutes. Il entend volontiers que les enfants pourraient venir à pied, à vélo, en bus ou par d'autres moyens, mais la réalité est que, que l'on mette ces places ou non, il y aura des parents qui amèneront leurs enfants en véhicule individuel. Supprimer les déposes minutes rendrait la cohabitation entre usagers plus compliquée, notamment dans un endroit où l'on a, par définition, des usagers piétons et des enfants, c'est-à-dire les plus vulnérables. En termes de sécurité, il trouverait cela irresponsable. Il termine avec un dernier point, si à terme l'on arrive à un projet qui sous-estime le nombre de places de parc, soit parce que l'on en supprime, soit parce que l'on en met pas assez, l'on prend aussi le risque d'avoir une opposition populaire en référendum et il pense que compromettre le projet d'un collège dont on a besoin absolument pour un détail de 20 places de parc, ne serait pas responsable vis-à-vis de l'avenir de notre commune.

Mme Émilie Hassenstein souhaite profiter de cette discussion de parking souterrain pour demander que l'on garde à l'esprit que l'on doit aussi pouvoir en sortir facilement sans escalier. Elle ajoute faire référence au parking de la Possession, et plus précisément à son niveau -2, duquel on ne peut pas sortir avec des enfants en bas âge, car il n'y a que des escaliers.

M. Alain Plattet rappelle que ce débat de fond est un débat qui a eu lieu au sein de la Commission et que le préavis qu'elle propose est fondé sur le fait qu'elle ne voulait pas traiter deux sujets en un. Le traitement des parkings à Lutry ne devait pas préavisier ou rentrer en ligne de compte.

Mme Alessandra Silauri remercie les membres du Conseil pour cette belle discussion. Une fois de plus, l'on constate que la question des places de parc reste un sujet sensible. Elle déplore l'absence du Municipal en charge de la mobilité, M. Patrick Sutter. Elle ajoute que ce débat concerne les places de parc à Lutry et non pas forcément les places de parc liées à ce collège. Cela s'explique par le fait que ce parking est situé à un endroit stratégique, également lié au futur projet du Burquenet sud. C'est donc un point très important pour l'avenir de cette commune. Elle remercie M. Ludovic Paschoud et M. Guy Minder pour leurs interventions et précise qu'elle ne souhaitait pas du tout enlever des places pour les gens du Bourg. L'on est en train de parler du collège de la Combe, mais l'on voit bien que la question des places de parc à Lutry n'est toujours pas résolue. Cela mérite tout de même une étude approfondie. Comme l'a dit M. Vincent Arlettaz, il y aura peut-être des oppositions formulées par des habitants, mais il risque aussi d'y avoir des oppositions de l'ATE (Association Transports et Environnement) qui pourraient prolonger tout le processus de construction de ce parking. Elle ajoute que c'est pour cela qu'il est nécessaire que le projet de collège ainsi que celui du parking soient bien conçus, afin de les voir se réaliser le plus rapidement possible. C'est pour cela qu'il était important d'avoir cette discussion et qu'elle soit entendue par les membres présents de la Municipalité.

M. Kilian Duggan souhaite répondre à Mme Françoise Salamé Guex. En effet, en acceptant cet amendement, l'on économise déjà entre CHF 1,2 et 1,3 millions sur le projet, somme qui pourrait être investie afin de développer les infrastructures nord-sud qui permettraient de relier le sud de la commune plus facilement. Il encourage donc vivement le Conseil à soutenir cet amendement qui donnera des moyens pour développer la politique mobilité nord-sud.

M. Denis Richter souhaite préciser que ce sont la localisation et le coût exorbitant de ce parking qui lui posent un problème. Il se réjouit d'ailleurs d'entendre certains membres du Conseil se prononcer à ce sujet. Il rappelle que ce projet se situe sur un cimetière où l'on a enterré nos aïeux et où l'on va maintenant enterrer nos voitures.

M. Denis Barron pense qu'il s'agit d'un débat extrêmement important, qui d'ailleurs ne concerne pas uniquement la ville de Lutry puisque l'on entend parler presque tous les jours de ces questions de mobilité, de disponibilité de places de parc. L'on entend totalement les arguments des gens qui disent qu'ils ne peuvent pas faire autrement que d'utiliser leur voiture, et il est vrai que de nombreuses personnes ne peuvent le faire du fait de leur profession, du fait de leur situation familiale, mais il ne pense pas que proposer des places de parking supplémentaires soit la solution à cela. La solution à cela serait plutôt de proposer à tous ceux, nombreux, qui n'ont rien à faire sur les routes parce qu'ils y sont principalement pour des questions de loisirs, des alternatives qui leur permettent d'accéder par exemple au Bourg sans prendre leur voiture, afin précisément de laisser la place aux personnes qui en ont réellement besoin. C'est la raison pour laquelle il croit effectivement que cette réflexion est extrêmement importante et propose de voter l'amendement de Mme Alessandra Silauri.

M. Pierre Bonjour pense que lorsque l'on améliore la mobilité piétonne, l'on économise des places de parc. Il cite l'exemple de la liaison entre le quartier de Burquenet-Taillepiepied et le futur collège. En effet, il y a une route qui est infranchissable car trop dangereuse à traverser en surface et l'on a un passage souterrain, qui est un passage assez minable, qui a 50 ans et qui est affublé de 2 escaliers de poule et de 2 rampes mal placées. Il pense que si l'on améliorerait ce passage, l'on permettrait à beaucoup de gens qui sont en amont de la route cantonale d'accéder au collège. L'on éviterait ainsi des trajets de parents-taxi par exemple. Il s'agit simplement d'améliorer la mobilité douce de proximité afin d'économiser des places de parc.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

Le Président procède au vote sur cet amendement.

Amendement :

1. *D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 5'000'000.- pour financer les études relatives à la construction du nouveau collège de La Combe, en tenant compte des modifications suivantes pour le stationnement :*
 - a. *la suppression des places supplémentaires du parking sous-terrain*
 - b. *la suppression des déposes-minutes, sauf les places utiles pour les livraisons de matériel et le bon fonctionnement des installations et de la cantine, notamment, et les places handicapées selon la loi.*
2. *Sans changement*
3. *Sans changement*

L'amendement est refusé par 42 non, 19 oui et 1 abstention.

Le Président reprend la discussion générale sur le préavis.

M. Alain Amy répond à l'intervention de M. Antoine Blondel. Il explique que le programme de ce collège a été défini il y a plusieurs années, sur la base d'études principalement menées par le Canton. L'étude Microgis a été mandatée en début d'année, non pas directement dans le cadre de ce collège, mais aussi pour définir les besoins en parascolaire et en préscolaire. Elle a permis d'obtenir la confirmation que c'est bien de 16 classes dont on aura besoin à l'horizon 2030-2035. Il s'agit d'un rapport qui date du mois d'avril 2024 et qui se base sur la structure démographique, la migration, donc les départs et arrivés au sein de la Commune, l'évolution des naissances etc. C'est donc une étude assez complète qui a permis de confirmer le besoin des 16 classes.

Mme Elodie Gysler-Buchheim se pose des questions sur les besoins en matière de places d'accueil scolaire, mais au-delà de 2040. En effet, comme on peut le voir en raison du temps nécessaire pour la construction de nouveaux locaux et en parallèle du nombre croissant de nouvelles constructions sur notre commune, elle pense qu'il sera intéressant d'avoir des chiffres à plus long terme. Elle demande donc si de tels chiffres sont déjà existants et, si ce n'est pas le cas, si l'on pourrait entamer des démarches en ce sens.

M. Alain Amy répond que cette étude a été commandée notamment pour avoir cette vision jusqu'en 2040. Elle servira de base pour répondre à la motion de M. Kilian Duggan sur les besoins en structure préscolaire et parascolaire, la Municipalité reviendra donc avec ces chiffres.

M. Kilian Duggan a une question concernant le point 7.4 relatif aux amortissements. Il ignorait que le nouveau plan comptable harmonisé prévoyait trois modes d'amortissement que la Municipalité pouvait choisir. Elle en a choisi un et il est noté que, une fois qu'elle a choisi ce mode d'amortissement, elle doit s'y tenir. Il n'a pas compris si elle doit s'y tenir pour cet objet-là ou si elle doit se tenir à la méthode retenue de manière générale dans l'amortissement du patrimoine administratif.

M. Etienne Blanc répond qu'il s'agit de ce projet spécifiquement.

M. Raymond Sudan pense que ce collège est effectivement un besoin au niveau communal. L'on sait que l'on a 15 ans de retard et dans 10 ans, l'on aura toujours 10 ans de retard. Concernant le fait d'économiser des coûts, il aimerait savoir quel est le coût de déplacement de la Direction des Écoles du Collège des Pâles à la Villa Mégroz. Cette villa que l'on a décidé de maintenir afin d'éviter des oppositions. Il se demande pourquoi ne pas utiliser cette surface qui est à disposition pour vraiment augmenter le nombre de classes ou le nombre de locaux qui pourraient être utilisés par des sociétés locales, car ayant attentivement analysé les plans, il ne voit rien de cela. Si l'on parle d'économie, l'on peut aussi s'interroger sur la nécessité absolue de déménager la Direction des Écoles. Il ajoute que l'on n'accédera plus à Lutry par la route du Grand-Pont d'ici peu car l'on n'a jamais vu un collège qui était séparé par une route. Il faut bien s'imaginer que cette route va être bloquée. Par ailleurs, cela est stipulé, de manière sous-entendue, dans le projet de la RC. Il ajoute qu'un accès par la route principale aurait été extraordinaire, mais que le Canton n'a pas voulu, ou peut-être ne s'est-on pas défendus face à ce refus. Il rappelle que l'on n'en sait toujours pas plus quant au projet de la RC. Concernant la zone de dépose, il pense que c'est effectivement un énorme problème. Il rappelle qu'au collège de La Croix, une telle zone n'était pas prévue et que la Municipalité a dû sortir d'un coup de baguette magique la somme de CHF 300'000.- pour la modification de la zone. Il rejoint la personne qui disait que l'on ne peut empêcher de venir déposer ou

chercher les enfants car il y a aussi un problème d'horaire pour les parents. En effet, certains ont plusieurs enfants qui ne sont pas dans les mêmes collèges et qui n'ont pas les mêmes horaires. Maintenir cette zone de dépose est un point important. A son avis, une participation citoyenne aurait été bienvenue, mais il est peut-être un peu tard pour cela. Les choses vont se faire au fur et à mesure et l'on nous répondra systématiquement que l'on ne peut pas ou que l'on ne veut pas. Il ajoute qu'il n'y a pas d'activités en plein air autour de ce collège, qu'il serait d'avis d'ajouter 300 places de parc de plus et que l'arrêt du bus n'existera probablement pas. Il ajoute qu'il ne faut pas systématiquement embêter les gens qui utilisent la route en les accusant de tous les maux du monde parce que eux aussi font tourner l'économie.

M. Pierre-Alexandre Schlaeppli renvoie à la page 17 du préavis qui concerne les organisations de mobilité et au point 5.4, coordination interservices, ainsi qu'à la somme destinée à la mobilité et à l'organisation de l'accessibilité, que cela soit pour les voitures, pour les bus scolaires et pour les déposes minutes. Cela va être traitée dans le cadre de l'étude. L'objectif de la demande de crédit d'aujourd'hui est justement d'étudier ces choses-là. Il ajoute que l'élément accessibilité et mobilité est extrêmement important et figure donc dans le préavis.

Mme Catherine Desaulles salue la présence potentielle d'une démarche participative dans ce projet et souhaite évoquer quelques thèmes qui pourraient être traités dans cette démarche et qui pourraient être un plus pour le collège. Il s'agit par exemple du choix des œuvres d'art, de la signalétique, de la présence ou non d'éléments tels que fontaines, pour certains qui aimeraient la présence sonore de l'eau, et de déterminer un parcours ludique pour les enfants qui découvrent les lieux.

M. Alain Amy souhaite répondre à M. Raymond Sudan quant au déplacement de la Direction des Écoles. Il s'agit d'un souhait exprimé par cette dernière car le site composé de l'ancien et du nouveau collège comptera plus de 500 élèves, ce qui correspond à la moitié de la population des élèves de la Commune. La Direction des Écoles souhaite être proche des élèves, là où ils sont le plus nombreux. C'est pour cela que le déplacement semble tout à fait pertinent, même si cela engendre effectivement des coûts pour réhabiliter la Villa Mégroz, ce qui aurait dû être fait dans tous les cas. Il ajoute que cela permettra de libérer et d'utiliser les locaux des Pâles pour d'autres usages.

M. Dominique Roulet s'étonne, eu égard à la forte demande des sociétés sportives de Lutry, que la création d'une salle de gymnastique triple n'ait jamais été envisagée ou suggérée, ni par la Commission ad hoc, ni par le collège d'experts. Une salle de sport divisible en 3, quitte à ce que ces dimensions soient dans une fourchette minimale, serait méritée par une ville de plus de 10'000 habitants. Quant aux besoins, le seuil étant déjà critique, il se demande ce qu'il en sera en 2030 et après.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Le Président procède au vote.

LE CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

- *Vu le préavis no 1324/2024 ;*
- *Ouï le rapport de la Commission désignée pour examiner cet objet ;*
- *Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;*

décide :

- I. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 5'000'000.- pour financer les études relatives à la construction du nouveau collège de La Combe (projet d'ouvrage) ;*
- II. d'admettre le mode de financement proposé ;*
- III. d'autoriser la Municipalité à emprunter un montant de CHF 5'000'000.-.*

Les conclusions sont acceptées par 58 oui et 5 abstentions.

9. Présentation des conclusions de la Commission ad hoc « Modalité de mise en œuvre du vote électronique au Conseil Communal de Lutry ».

M. Dominique Roulet, Président de la Commission ad hoc, présente son rapport : [Rapport de la Commission chargée d'étudier les modalités d'utilisation d'un système de vote électronique au Conseil communal](#)

Il ajoute que le système expérimenté aujourd'hui, n'est pas tout à fait le même que celui envisagé par la Commission. Notamment, l'affichage pendant le déroulement du scrutin qui est souhaité et l'affichage des résultats qui sera nominatif. Celui-ci n'affiche pas les abstentions. Il rappelle que le mandat de la Commission était uniquement d'étudier les modalités d'utilisation d'un vote électronique et pas de se prononcer sur l'opportunité de l'acquisition d'un vote électronique.

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

Le Président ouvre une discussion générale.

M. Kilian Duggan remercie en préambule la Commission pour son travail. Dire qu'il s'agissait d'une Commission hybride serait un euphémisme. Il s'agissait du moins d'une Commission particulière pour traiter d'un sujet particulier. Depuis le mois de décembre passé, où le Conseil a accepté par voie de mini préavis le financement d'un système de vote électronique, le Conseil n'a pas eu l'opportunité de se prononcer sur le fond de la question, de savoir si nous souhaitons ou non introduire le vote électronique lors de nos assemblées. Afin que ce débat puisse avoir lieu et pour pouvoir aussi soutenir le travail fouillé de la Commission, il propose de déposer un amendement aux conclusions du rapport de la Commission. Un amendement qui viendrait en première position et qui aurait la teneur suivante :

Amendement :

1. *De renoncer à utiliser le vote électronique dans le cadre des votations lors des séances du Conseil communal*
2. *Qu'en cas d'adoption d'un système de vote électronique, soient respectés :*
 - a. *Les principes mentionnés au point 1*
 - b. *Les modalités d'utilisation mentionnées aux points 2 et 3.*

Il précise que, si le premier amendement venait à être retenu, son groupe déposerait un second amendement pour supprimer la deuxième conclusion.

Le Président ouvre la discussion sur cet amendement.

M. Jean-François Chapuisat entend bien qu'il y a peut-être une discussion qui n'a pas eu lieu et souhaite revenir sur la procédure. Une discussion a eu lieu l'année précédente lors de la séance des chefs de groupe et il y a visiblement eu une volonté de mettre ce système en œuvre. C'est la raison pour laquelle la Municipalité est venue au Budget précédent, avec un préavis que le Conseil a voté. Il lui semble que cette discussion aurait dû avoir lieu à ce moment-là, au moment de l'élaboration du Budget et non après. Il s'agit là de revenir, après coup, avec un amendement qui rend caduque cet investissement. Il ajoute que le rapport de la Commission des finances vient d'être traité et qu'il demande une certaine rigueur à la Municipalité quant à sa façon de faire au niveau des demandes de crédit complémentaires. Là on fait quelque part l'inverse, l'on demande à mettre quelque chose au budget, que l'on vote et ensuite l'on se pose la question de savoir si l'on veut vraiment le faire. A son sens, l'on ne fait pas preuve de rigueur et l'on n'est pas du tout exemplaire en rouvrant ce débat-là. Il pense que la décision a été prise par l'acceptation de ces CHF 25'000 francs et demande que cette discussion soit relativement courte.

M. Pierre Bonjour pense que le vote est une chose importante dans n'importe quelle assemblée. Il constate qu'il s'agit d'une assemblée de 85 personnes, ce qui n'est pas énorme, et non pas d'une assemblée générale de PPE où les votes sont différenciés en fonction des millièmes de chaque propriétaire ni d'une assemblée de sociétés anonymes où les actionnaires sont de taille différente. Il s'agit d'une simple assemblée où les scrutateurs ont un travail vraiment simple, ils doivent savoir compter jusqu'à 43 en tout cas, c'est à dire la moitié de l'effectif. Il faut aussi reconnaître que la majorité des votes sont des votes quasiment staliniens donc il n'y a même pas besoin du tout de savoir compter dans ces cas-là. Dans cette situation, il préfère personnellement la simplicité, la sobriété et la manière humaine de travailler.

M. Denis Aguet, pour répondre à M. Jean-François Chapuisat, tient à dire que c'est Monsieur le Syndic qui a mis un peu le doute dans sa tête ainsi que dans celle de pas mal de Conseillers lui semble-t-il, lors de la dernière séance du Conseil. Lorsque le Conseil s'est prononcé sur la communication municipale quant à l'adjudication du fournisseur de prestation, Monsieur le Syndic avait expliqué que le Conseil décidera si oui ou non le vote électronique sera appliqué dans la Commune. Il était malheureusement absent à la première séance de Commission, et explique que, lors de la seconde séance, l'on lui a expliqué que c'était hors du rôle de la Commission de se prononcer sur ce sujet. Raison pour laquelle il approuve la proposition d'amendement de M. Kilian Duggan. Personnellement les CHF 25000.- d'investissement lui semblent raisonnables, en revanche, ce qui le fait un peu douter du bien-fondé de la proposition, est le coût annuel estimé entre CHF 2'000 et CHF 3'000 francs. En effet, si l'on part du principe que l'on a 6 séances par année, cela fait CHF 500 francs par séance. C'est un

choix mais il n'est pas convaincu que le jeu en vaille la chandelle donc il pense voter l'amendement proposé.

M. Cédric Alber ne partage absolument pas l'avis de M. Pierre Bonjour. Ayant été Président du Conseil, de nombreuses situations se produisent, et qui plus est vu la configuration de notre salle du Conseil qui est extrêmement ramassée et où les mains ne sont pas faciles à compter, où il y a eu des doutes. Ce doute crée une sorte d'insécurité et, lorsque l'on doit revoter et que le deuxième vote n'est pas conforme au premier, cela crée un flou qu'il pense nuisible pour la sécurité et la sérénité des débats. Il s'agit d'un instrument que le Président peut utiliser s'il le souhaite et il pense que ce n'est pas un luxe, car, au contraire, cela améliore la clarté du débat. Il ajoute que, comme le disait M. Jean-François Chapuisat, cette demande de pouvoir disposer de cet outil qu'est le vote électronique, a été faite par l'ensemble des chefs de groupe, et à sa connaissance, le chef de groupe des Verts n'avait pas émis d'avis contraire. Or là, l'on détricote tout cela avec un amendement qui finalement décrédibilise aussi le travail d'une Commission qui a travaillé sérieusement sur ces aspects-là. A nouveau, comme le disait M. Jean-François Chapuisat, le Conseil a eu l'occasion, lors du vote du Budget, lorsque ce point y était inscrit, de discuter, si besoin était, du fond qui, à nouveau, émanait d'une volonté de l'ensemble des partis politiques représentés dans ce Conseil et par le biais de leurs chefs de groupe, de disposer de cet outil. Il trouve donc la manière de faire relativement étonnante et qui, le cas échéant, amènerait une perte de temps par rapport à l'adoption d'un outil qui, n'est certes pas indispensable, puisque le Conseil vit sans vote électronique depuis quelques décennies voire siècles, mais qui, à son avis personnel et pour en avoir fait l'expérience, est d'une grande utilité pour contribuer à la sérénité des débats.

M. Dominique Roulet souhaite répondre à M. Jean-François Chapuisat. A son sens et après avoir relu le PV de la séance lors de laquelle ce mini préavis a été adopté, il n'y a pas eu de débat. D'une part, parce que c'était une séance très chargée, juste avant le souper de fin d'année et, d'autre part, parce que l'annonce du travail de cette Commission a coupé l'herbe sous les pieds de ceux qui auraient voulu mener ce débat. On leur a dit qu'une Commission allait étudier cela et demandé d'attendre ses conclusions pour en discuter à ce moment-là. Personnellement, cela le dérange qu'il n'y ait pas eu de vrai débat. Il se demande si c'est le bon moment pour débattre à fond sur le sujet, car, dans les cas traditionnels, le Conseil s'appuie sur des préavis qui sont détaillés, documentés, où l'on a une comptabilité analytique, la justification et éventuellement des solutions alternatives qui sont étudiées. Ce n'était pas le rôle de la Commission de présenter un tel rapport avec des arguments pour ou contre, comme on le lui a bien fait comprendre. Elle a effectué son travail et étudié les modalités d'introduction. Il regrette que cela ne se soit pas déroulé dans les meilleures conditions de débat.

M. Charles Monod, souhaite répondre à M. Denis Aguet. Effectivement, c'est le choix du Conseil de savoir et de décider si oui ou non il faut introduire un système de vote électronique, donc une Commission a été nommée pour déterminer le bien-fondé ou la nécessité de ce système. Concernant le mini préavis, dans le cadre du budget, il rappelle qu'il s'agit d'une autorisation de dépenser accordée à la Municipalité et qu'il est libre au Conseil de l'utiliser. La Municipalité n'est ni pour ni contre ce système, mais puisque la procédure est mise en cause, et qu'il est dit que des affirmations ont été faites par l'autorité, il le rappelle. Quant au travail de la Commission, il pense que cette dernière était libre d'aborder ce sujet comme il imagine que cela a été fait.

M. Kilian Duggan, comme il a été rapidement interpellé, se permet de répondre. Manifestement, certaines personnes n'ont pas pu s'exprimer sur le fond de l'histoire. Alors que

ce soit 25'000 francs ou 3'000 francs par année, que ce soit beaucoup ou pas, c'est une chose, déterminer si l'on souhaite que dans notre assemblée, qui depuis plusieurs siècles, a dit M. Cédric Alber, fonctionne sans vote électronique, changer la méthode est le but de cet amendement. Les chefs de groupe bien sûr se coordonnent, ils essaient de faire avancer les choses mais les chefs de groupe ne remplacent pas le Conseil qui est souverain. Le Conseil doit donc, à un moment ou à un autre, prendre cette décision. À titre personnel et, comme l'a dit M. Cédric Alber, il inviterait bien entendu à refuser cet amendement et pense que le vote électronique est une corde supplémentaire à l'arc de la présidence, qui peut ou non, l'utiliser selon les cas et qui permet, selon les cas, une plus grande clarté dans les votes

M. Pierre Bonjour a également occupé la fonction de Président du Conseil comme M. Cédric Alber, qui, lui, l'a été pendant la pire période possible, c'est-à-dire lors des séances à la salle du Grand-Pont. Il se trouve qu'à cette époque, il était scrutateur et effectivement, il était très difficile de compter dans cette salle, mais l'on s'en est tiré assez facilement et sans problème.

M. Vincent Arlettaz ne va pas revenir sur la question de procédure car il s'agit maintenant de parler du fond. Certes le Conseil communal de Lutry existe depuis des siècles et il s'en réjouit, mais il constate qu'il a évolué. Il a évolué en termes de représentation, il a évolué en termes d'élections, il pense qu'il y a beaucoup de gens dans cette salle qui ne seraient simplement pas élus s'il n'avait pas évolué. Il croit donc que parfois l'on est tous contents des évolutions. Il faut aussi relever que l'on est dans une société qui évolue, qui demande davantage de transparence, qui demande davantage d'assurance aussi, que les décisions prises soient les bonnes et soient prises valablement. Le vote électronique permet à chacune et chacun, quel que soit son parti et son opinion, de s'assurer que son vote a été pris en compte, qu'il est pris en compte de manière juste et que l'ensemble du vote est décompté correctement. Quand on s'apprête à dépenser, comme cela a été relevé, des millions, voire des dizaines de millions, cela ne lui paraît pas superflu. Il encourage donc à refuser cet amendement et à entrer au vingt-et-unième siècle en matière de vote électronique.

M. Cédric Alber souhaite préciser à M. Pierre Bonjour qui revenait sur la facilité ou non de décompter, que, en l'occurrence, il trouvait nettement plus simple de compter dans une salle comme celle du Grand-Pont, avec des Conseillères et des Conseillers facilement identifiables, que dans la salle actuelle où justement les membres du Conseil sont extrêmement entassés ce qui crée de la confusion.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Le Président procède au vote sur l'amendement.

Amendement :

1. *De renoncer à utiliser le vote électronique dans le cadre des votations lors des séances du Conseil communal*
2. *Qu'en cas d'adoption d'un système de vote électronique, soient respectés :*
 - a. *Les principes mentionnés au point 1*
 - b. *Les modalités d'utilisation mentionnées aux points 2 et 3.*

L'amendement est refusé par 49 non, 9 oui et 4 abstentions.

Le Président reprend la discussion générale sur les conclusions du rapport.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

Le Président procède au vote sur les conclusions du rapport.

LE CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

- *Vu le rapport de la Commission ad hoc*

décide :

Qu'en cas d'adoption d'un système de vote électronique, soient respectés :

- I. les principes mentionnés au point 1.*
- II. les modalités d'utilisation mentionnées au point 2 et 3.*

Les conclusions sont adoptées par 53 oui, 1 non et 8 abstentions.

10. Présentation du rapport annuel des membres du Conseil représentant notre commune au Conseil Intercommunal de l'APOL.

Le Président rappelle en préambule que cette présentation de rapport avait eu lieu pour la première fois l'année précédente. Il est de bon ton que nos représentants de l'ensemble des associations intercommunales dans laquelle notre Commune est impliquée présentent un rapport une fois par année. L'APOL avait commencé la séquence en juin passé donc c'est aujourd'hui la seconde fois. Il rappelle également qu'en fin d'année, Mme Monique Weber avait fait de même pour les affaires intercommunales. Le Conseil aura la possibilité en décembre de traiter les autres cas de commissions intercommunales.

M. Axel Kuonen, désigné rapporteur de nos représentants au CI de l'APOL fait lecture du rapport de M. Olivier Rodieux. Ce rapport a été vu et approuvé par l'ensemble des membres du Conseil intercommunal de l'APOL : [Information concernant le travail des délégués et décisions prises au CI de Police Lavaux](#)

Le Président rappelle que ce rapport n'est pas soumis à votation.

11. Discussion et votation sur les motions et postulats déposés en point 4 de l'ordre du jour

M. Jean-François Chapuisat sait qu'il s'agit de la dernière séance du Président et qu'il a prévu un petit apéritif dînatoire avant une visite. Sachant qu'il reste encore 4 points à l'ordre du jour à traiter, il demande au motionnaire et au postulant s'ils auraient l'extrême gentillesse de bien vouloir décaler les discussions sur leurs deux objets à la séance de septembre. Il lui semble que, ni pour l'une ni pour l'autre, il n'y a vraiment d'urgence.

M. Kilian Duggan répond qu'il propose une motion d'ordre et de la renvoyer à la prochaine séance.

M. Vincent Arlettaz avoue qu'il était assez pressé de déposer son texte parce que la population de Lutry a soutenu encore plus largement que le Canton et la Suisse, d'une part une volonté de transition énergétique et d'autre part d'assurer un approvisionnement d'électricité. Il se sent néanmoins confronté à deux ennemis. D'une part l'horaire et d'autre part la météo, parce que faire croire à l'énergie solaire un jour où l'existence même du soleil relève de l'imagination, voire de l'optimisme, est sans doute un ennemi trop grand pour lui. Il développera donc très volontiers son texte lors de la séance suivante.

12. Election du Bureau du Conseil communal

Le Conseil doit élire le Bureau du Conseil, qui fonctionnera du 1^{er} juillet de cette année au 30 juin 2025.

Le Président rappelle les articles 12 et 13 du règlement du Conseil. Il propose, dans le cas de candidature unique pour la nomination du Président et des vice-Présidents, de déroger à l'article 13, al. 4 et de voter à main levée en lieu et place d'un bulletin secret, ce dont il sera fait mention au procès-verbal le cas échéant, comme le prévoit l'art 11 de la loi sur les communes. Il demande si quelqu'un s'oppose à cette manière de procéder ? Ce n'est pas le cas et il en remercie l'assemblée.

M. Ludovic Paschoud revient sur le point précédent. En effet, M. Kilian Duggan a demandé d'appliquer une motion d'ordre. Il se trouve que cette motion d'ordre doit être, à minima, votée. Afin que cela reste formel, il encourage M. Kilian Duggan à retirer sa motion d'ordre et à simplement repousser comme l'a fait M. Vincent Arlettaz.

Le Président informe que ces deux postulats sont nominativement annoncés lors du prochain Conseil communal sur un point de l'ordre du jour dédié chacun pour l'un des 2 postulats.

M. Kilian Duggan trouve dommage que l'on perde du temps pour des questions de procédure. Peut-être pourrait-on faire une interruption de séance pour savoir quels sont les outils nécessaires pour permettre de reporter un objet à la prochaine séance ? Il a proposé une motion d'ordre, le Conseil est passé au point suivant, il pense que l'on peut avancer comme cela et ne va donc rien retirer du tout.

Le Président propose de soutenir par acclamation la motion d'ordre de M. Kilian Duggan.

La motion d'ordre est adoptée.

Élection du/de la Président(e)

Au nom du groupe PLR, **M. Vincent Arlettaz** présente la candidature de Mme. Charlotte Mathis.

Il n'y a pas d'autre candidature.

Mme Charlotte Mathis est élue Présidente à l'unanimité.

Madame Charlotte Mathis prend la parole. Elle est honorée de reprendre la présidence du Conseil communal et remercie pour le soutien et la confiance accordés. Elle exprime sa gratitude envers ses prédécesseurs pour leur travail, sur lequel elle souhaite s'appuyer. Elle souligne l'importance de préserver et améliorer le cadre exceptionnel de Lutry pour les générations futures et souhaite une belle continuation à son prédécesseur, le remerciant pour sa collaboration.

Madame Charlotte Mathis est chaleureusement applaudie.

Élection du/de la 1^{ère/er} vice-Président(e)

Au nom du groupe Les Verts, **M. Kilian Duggan** présente la candidature de M. Esteban Jayet. Il n'y a pas d'autre candidature.

Le Président procède au vote : **M. Esteban Jayet** est élu 1^{er} vice-Président par acclamation.

Élection du/de la 2^e vice-Président(e)

Au nom du groupe UDC, **M. Axel Kuonen** présente la candidature de M. Maximilien Westphal.

Il n'y a pas d'autre candidature.

Le Président procède au vote : **M. Maximilien Westphal** est élu 2^e vice-Président par acclamation.

Élection de deux scrutateurs/trices

Au nom du groupe PLR, **M. Vincent Arlettaz** présente la candidature de M. Philippe Sandoz.

Au nom du groupe PSIG, **Mme Monique Weber** présente la candidature de Mme Céleste Houssin.

Il n'y a pas d'autre candidature.

Constatant qu'il y a autant de candidats que de postes à pourvoir et conformément à l'article 13, le Président propose de procéder par acclamation et félicite **M. Philippe Sandoz** et **Mme Céleste Houssin** pour leur élection.

Élection de deux scrutateurs/trices suppléant(e)s

Au nom du groupe IVL, **M. Jean-François Chapuisat** présente la candidature de Mme Irina Popea.

Au nom du groupe PLR, **M. Vincent Arlettaz** présente la candidature de Mme Aurélie Wohlhauser.

Il n'y a pas d'autre candidature.

Constatant qu'il y a autant de candidats que de postes à pourvoir et conformément à l'article 13, le Président propose de procéder par acclamation et félicite **Mme Irina Popea** et **Mme Aurélie Wohlhauser** pour leur élection.

Le Président remercie le Conseil pour ces nominations.

13. Élection de la Commission de gestion et de son Président

Le Président rappelle que l'article 65 du Règlement du Conseil stipule que « *pour le 1^{er} juillet de chaque année, le Conseil nomme la Commission de gestion, composée de onze membres* ».

Le règlement, à son article 64, précise par ailleurs que « *lorsque le nombre des candidats proposés est égal à celui des membres à désigner, la nomination a lieu à main levée* ».

Au nom du groupe PLR, **M. Vincent Arlettaz** présente les candidatures de Mme Stéphanie Moos, M. Jean-Yves Conne, M. Xavier Dewarrat, M. Sylvain Krayenbuhl et M. Philippe Sandoz.

Au nom du groupe des Verts, **M. Kilian Duggan** présente les candidatures de M. Pierre Bonjour et M. Loris Buret.

Au nom du groupe IVL, **M. Jean-François Chapuisat** présente les candidatures de Mme Claudie Leconte et M. Jean-François Chapuisat.

Au nom du groupe PSIG, **Mme Monique Weber** présente la candidature de M. Charles Chevalley.

Au nom du groupe UDC, **Monsieur Axel Kuonen** présente la candidature de M. Darel Cedraschi.

Le nombre de candidats étant égal au nombre de sièges à pourvoir, **Mmes Stéphanie Moos, Claudie Leconte, ainsi que MM. Jean-Yves Conne, Xavier Dewarrat, Sylvain Krayenbuhl, Philippe Sandoz, Pierre Bonjour, Loris Buret, Jean-François Chapuisat, Charles Chevalley et Darel Cedraschi** sont élus par acclamation.

Pour la Présidence de la Commission, **M. Kilian Duggan**, au nom du groupe des Verts, présente la candidature de M. Loris Buret.

M. Loris Buret est élu Président de la Commission de gestion par acclamation.

14. Communications municipales

Le Conseil a reçu une communication de la part de la Municipalité.

Communication 692 / 2024 | [Dangers naturels – Glissement de terrain au Châtelard sur les parcelles privées n° 5060, 5062 et 5063](#)

Le Président ouvre la discussion.

M. Denis Richter remercie la Municipalité d'avoir répondu rapidement à ce danger naturel qui est intervenu et qui continue malheureusement d'intervenir à cause des pluies incessantes.

M. Etienne Blanc souhaite apporter quelques précisions sur cette communication. Des légendes ont disparu sur le premier schéma, les points qui sont complètement rouges sont les travaux avec subventions, les points entourés de rouge avec l'intérieur rose sont les travaux à charge des privés, et les points rouges avec l'intérieur bleu sont les glissements sans travaux. Ensuite, effectivement entre la rédaction de cette note et aujourd'hui y a eu un nouveau glissement de terrain sur cette même parcelle du Châtelard. Il a fallu enlever 100m³ de terre il y a une semaine. Le montant de cette note de CHF 30'000.- sera plutôt à peu près du double et sachant qu'à peu près 60% de ce montant est subventionné.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

15. Interpellations, questions et divers

Mme Charlotte Mathis fait suite à la réponse au postulat de Madame Bellon du 19 juin 2023 intitulé « *Pour une mise à jour de la politique RH de la Commune* ». Elle souhaite connaître l'avancement du projet et savoir si le calendrier indicatif est maintenu.

M. Charles Monod répond que le calendrier est effectivement presque tenu. En date du 7 février 2024, l'ensemble du personnel communal a reçu une information à ce sujet, notamment sur la révision du statut du personnel communal. Dans cette correspondance, il est expliqué au personnel communal quelles sont les prochaines opérations qui vont être faites. Le Conseil en sera bien sûr également informé puisque lorsqu'il s'agira de parler du nouveau statut du personnel, le Conseil sera consulté et mettra la touche finale à ce règlement pour ce qui concerne l'échelle des traitements. C'est quelque chose qui va se faire entre la 2e partie de cette année et qui sera vraisemblablement traité par le Conseil dans le courant de l'année prochaine pour une mise en œuvre effective début 2026.

M. Maximilien Westphal, à la suite des diverses interventions de M. Kilian Duggan concernant la mise en place de parcs à chiens et ayant lui-même deux chiens, remercie la Municipalité pour la dernière installation de parc à chiens au petit parc du Voisinand.

Mme Françoise Salamé Guex annonce quitter bientôt notre belle commune de Lutry pour une nouvelle aventure à l'étranger. Elle quitte ainsi le Conseil communal et ceci est sa dernière séance. Elle remercie la Municipalité ainsi que tous les Conseillers communaux pour le côté constructif des discussions et leur souhaite bonne suite.

Mme Françoise Salamé Guex est chaleureusement applaudie.

Le Président, au nom du Conseil, prend acte de sa démission et la remercie pour son engagement.

M. Etienne Blanc répond à M. Raymond Sudan qui, lors de la dernière séance, avait interpellé la Municipalité quant à des problèmes d'accessibilité au lac et aux places de bateaux qui sont à terre. Lors de la Fête des Vendanges, des personnes contactent directement la Municipalité pour avoir accès à leurs bateaux qui sont stockés à ce moment-là sur le terrain de basket. Il explique que la Commune essaie toujours de trouver des solutions. L'on parque ces bateaux à l'entrée de l'enclos et l'on demande aux propriétaires de ces bateaux de téléphoner une heure à l'avance afin d'aller ouvrir l'enclos et qu'ils puissent aller naviguer. Il n'y a donc pas de souci. Il est aussi possible de mettre à disposition des places visiteurs pour ceux qui veulent absolument naviguer pendant la Fête des Vendanges. Il ajoute que M. Raymond Sudan a son numéro de téléphone et peut l'appeler pour trouver une solution. Concernant les chantiers qui ont eu lieu cet automne et cet hiver, il est vrai que sur les 210 jours de chantier, il y a eu 11 jours pendant lesquels l'accès n'était pas possible pour les bateaux à terre, mais la même méthode est applicable. L'on a toujours trouvé des solutions. Il faut donc contacter en amont plutôt que de venir critiquer après. C'est de cette manière qu'il est possible de trouver des solutions et puis l'on en trouvera toujours. Il tient également à mettre à disposition un mail que la Municipalité a reçu du Président du Club Nautique qui la remercie pour sa

flexibilité et pour toutes les possibilités trouvées pour essayer d'avoir des solutions à ce problème.

M. Raymond Sudan répond que parler de « seulement » 11 jours ne lui semble pas correct car il y a un certain nombre de personnes qui se sont plaintes de cela. Il ajoute qu'il demandait simplement un petit effort à ce niveau-là mais prend note de la réponse qu'il transmettra aux personnes en question. Il accepte la proposition de téléphoner à M. Etienne Blanc.

M. Jean-François Chapuisat prend la parole avec une certaine émotion en l'honneur de Monsieur le Président sortant du Conseil communal de Lutry, M. Guy Wolfensberger. Il le remercie pour les longues années d'amitiés, ainsi que le parcours politique commun. Après avoir souligné quelques aspects de sa Présidence, il le remercie, au nom de tous, pour ces deux années de Présidence relevées avec brio.

Le Président reçoit une longue ovation.

Le Président remercie M. Jean-François Chapuisat et annonce qu'il fera un discours lors de l'apéritif qui suivra.

M. Charles Monod tient à remercier toutes et tous, en particulier les membres de la Commission de gestion et de la Commission des finances. Il voulait vraiment remercier les membres de ces deux Commissions mais aussi évidemment l'ensemble des membres du Conseil communal, puisque c'est grâce à eux que cet excellent travail peut être fait. Il réfrène certains qui penseraient que l'on pourrait avoir le même agencement que celui de la salle du Parlement Vaudois dans notre salle du Conseil communal, en rappelant que celle du Conseil communal fonctionne plus souvent pour des mariages que pour des séances du Conseil. Il remercie également le Président sortant pour son travail. Il pense qu'il a mené la barque du Conseil communal avec brio et pense que les applaudissements sont entièrement mérités. Il souhaite à tous une bonne continuation pour cette journée ainsi qu'un bon week-end et un bel été.

M. le Syndic est chaleureusement applaudi.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 13h25.

BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

La Présidente

Charlotte Mathis


CONSEIL COMMUNAL
LIBERTÉ
ÉGALITÉ
FRATERNITÉ
DE LUTRY

La secrétaire

Danahé Palmon

